

GE_GERICHTE ATAS/508/2009 vom 5. Mai 2009

GE Cour de justice, 2009-05-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_508_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/508/2009 du 5 mai 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/508/2009 del 5 maggio 2009

Erwägungen

E. 10

du mois suivant. La poursuite N° 07 230634 P actuellement en cours sera retirée et une copie de la demande de contrordre sera acheminée au mandataire du défendeur. En contrepartie, le défendeur renonce à ses prétentions reconventionnelles. Il se dit d'accord avec la proposition d'AUXILIA ASSURANCE MALADIE SA et CSS ASSURANCE SA et reconnaît par conséquent devoir et s'engage à régler la somme de 6'000 fr. pour solde de tous comptes, selon les modalités susmentionnées. Il prend acte du fait qu'en cas de non-respect de cet engagement, par conséquent en cas de retard de plus de dix jours ou d'absence de paiement de l'une des mensualités prévues, le solde encore dû devient immédiatement exigible. Le défendeur s'engage à donner un ordre de paiement permanent à sa banque. Par ailleurs, la procédure est gratuite, chaque partie assumant ses frais de mandataire ». Qu'il convient de leur donner acte de leur accord, et de l'entériner.

A/3469/2008 - 3/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.